



**Conseil d'administration  
Séance du 12 décembre 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte71/2022	RESSOURCES HUMAINES Campagne d'emplois 2023
-----------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés  
Vu l'article L712-6-1 modifié  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'article 33 des Statuts de l'Université  
Vu l'avis du Comité Technique du 21 novembre 2022

Le Conseil d'Administration adopte les tableaux des postes des personnels BIATSS, des enseignants-chercheurs et des enseignants du second degré mis au recrutement, dans le cadre de la campagne d'emplois 2023.

Document annexé.

A Saint Etienne le 13 décembre 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

  
Florent PIGEON

POUR : 23

CONTRE : 1

ABST : 3

# Enjeux

- 1- Apporter des réponses à **des situations RH critiques et de sous-encadrement** qui nécessitent un accompagnement sur plusieurs années
- 2- Développer le **potentiel d'enseignement et recherche des composantes et laboratoires sur les axes stratégiques identifiés dans le projet d'Établissement**
- 3- **Ouvrir des emplois statutaires dédiés aux personnels contractuels** (6 emplois de catégorie C concernés)



# Grands principes

## **Une campagne d'emploi construite en concertation et en toute transparence**

- Echanges sur les enjeux de la campagne lors des dialogues de gestion
- Propositions des directeurs de composantes, de laboratoires, des directions centrales et services communs. Classement inter-catégoriel précisant les priorités des composantes et laboratoires
- Retours informels pour compléments d'information
- Analyses croisées *Président, VP Formation, VP Recherche, VP Moyens Stratégie, DGS*

# Éléments de décision

- Enseignants-chercheurs et enseignants :
- Besoins d'enseignement et de recherche, qualité de l'articulation entre les deux missions pour les EC
- Inscriptions dans les axes stratégiques de l'Etablissement.
  
- BIATSS :
  - Maintien des postes proposés au renouvellement
  - Appui aux projets académiques et scientifiques
  - Soutien à la mise en place des campus et à la recomposition des structures académiques
  - Gestion prévisionnelle des compétences sensibles
  - Consolider des compétences en tension
  - Proposer des perspectives de carrières aux agents contractuels de catégorie C

# Synthèse

- 64 demandes de créations, 42 maintiens, 7 transformations
- 60 emplois finalement arbitrés
- Un effort significatif mais maîtrisé de la **masse salariale** (+ de 700 K Euros en création nette de masse salariale).
- Une prochaine **campagne contractuelle restreinte** et au plus juste des besoins en renouvellement.
- Une campagne **très fortement tournée** vers les **personnels BIATSS**:
  - 33 postes contre 26 en 2021
  - Environ 500 K Euros en création nette de masse salariale



■ Synthèse des ouvertures de concours ou de mobilité titulaires: par UFR et Directions

UFR et Directions	PR	PRAG	MCF	A	B	C	Total
ALL		1 (création)	1 (maintien)		1 (transformation)		3
SHS	2 (maintien)		1 (maintien)			2 (1 création et 1 accès sans concours)	5
DEPT			1 (maintien)	IE reconduit en contractuel en 23			1
Ecole Economie	1 (maintien)		1 (maintien)	1 (maintien)			3
DROIT			2 (maintien et création/détachement)				2
FST	1 (maintien)	1 (maintien)	2 (maintien et création avec financement MESRI dédié)	2 (création) + 1 (transformation)	1 (maintien)	1 (accès sans concours)	9
IUT ROANNE	1 (création)	1 (maintien)				1 (accès sans concours)	3
IAE	1 (création)		1 (maintien)			1 (accès sans concours)	3
IUT SAINT-ETIENNE	1 (maintien)	3 (2 maintien et 1 création)	2 (maintien)	2 (maintien)+1 (transformation)	3 (maintien)	1 (accès sans concours)	13
MEDECINE		1 (maintien)				2 (création et accès sans concours)	3
TSE			1 (maintien)		2 (transformation)		3
DSF				1 (maintien)			1
DRH				1 (maintien)	4 (2 maintien et 2 transformation)	1 (maintien)	6
DNUM				2 (création)			2
Présidence				2 (création et transformation)			2
DIRPAT						1 (création)	1
<b>Ss Total</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>60</b>



**Conseil d'administration  
Séance du 12 décembre 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 77/2022	RESSOURCES HUMAINES
	Schéma directeur de la formation des personnels

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation  
Vu l'avis du Comité Technique du 21 novembre 2022

Le Conseil d'Administration adopte le Schéma directeur de la formation 2023/2025.

Document annexé

A Saint Etienne le 13 décembre 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 24

CONTRE : 0

ABST : 3

Le schéma Directeur de la Formation a pour finalité de maintenir, développer et adapter les compétences techniques et transverses des personnels de l'université.

Le schéma Directeur de la Formation s'oriente autour de **6 grands axes** :

- Professionnalisation et développement des compétences métiers
- Sécurisation des carrières et accompagnement des parcours professionnels
- Santé Sécurité au travail et prévention des risques professionnels
- Projet Managérial et conduite du changement
- Appui à la recherche et l'Enseignement supérieur
- Responsabilité sociétale de l'Université et développement durable





## Les axes forts du schéma directeur de la formation 2023-2025

- Santé Sécurité au travail et prévention des risques professionnels : s'adapter aux contraintes réglementaires exigeantes et un suivre au plus près les recyclages
- Projet managérial et conduite du changement : accompagner les managers pour intégrer des nouvelles modalités de travail et diffuser une culture managériale commune
- Responsabilité sociétale de l'Université et développement durable : ancrer l'Université dans notre territoire en réduisant notre empreinte écologique et développer le « travailler ensemble »

